

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2012

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2012

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 janvier 2012

N° 12-01-05

OBJET :
**Restauration statue Saint-Roch – Demandes de subvention – Convention de dépôt et de restauration.
Complément délibération du 17 juin 2011.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2012

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Ennemonde MURGUE à Gérard ESCALES – Frédéric PAILLAS à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève NIGAY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-05



OBJET DE LA DELIBERATION :

**RESTAURATION STATUE SAINT-ROCH – DEMANDES DE SUBVENTION –
CONVENTION DE DEPOT ET DE RESTAURATION –
Complément délibération du 17 juin 2011**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil municipal avait approuvé les travaux de restauration de la statue Saint-Roch ainsi que la convention à intervenir entre la Commune et M. et Mme PHILIPPON et sollicité les aides auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que du Conseil général de la Loire.

Renseignements pris auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), il convient de préciser dans la convention intervenant entre la Commune et M. et Mme PHILIPPON que les subventions seront bien versées à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les travaux de restauration de la statue St-Roch,
- **APPROUVE** la convention modifiée à intervenir entre la Commune et M. et Mme PHILIPPON et autorise le Maire à la signer.
- **SOLLICITE** les aides au bénéfice de la Commune auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que du Conseil Général de la Loire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 janvier 2012.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-05